Mali : La France utilise des armes à uranium appauvri

Par Thierry Lamireau

Le site de l'écologie REPORTERRE affirme que l'armée française ne dément pas utiliser au Mali des obus flèche à l'uranium appauvri. Celui-ci est un déchet radioactif recyclé. Son usage militaire conduit à une contamination des zones impactées. Thierry Lamireau, militant écologiste, s'adresse dans une lettre au président de la république française, François Hollande.

Objet : non utilisation, destruction et interdiction des armes à l'uranium « appauvri » par l'Etat français.

Monsieur le Président de la République,

Vous avez choisi, récemment, de faire intervenir les différents corps de l'armée française sur le territoire du MALI. A cette occasion, permettez-moi de vous envoyer cette LETTRE OUVERTE. La France utilise des armes à l'uranium "appauvri"

Réalisateur du film «URANIUM EN LIMOUSIN» et également enseignant en Haute-Savoie auprès d'enfants de la maternelle, permettez-moi de vous indiquer que je reste très sensible à tout ce qui touche aux Droits de l'Homme et plus généralement à l'intégrité humaine.

En effet, la France, les Etats-Unis et quelques autres utilisent, lors de conflits (à travers par exemple les interventions de l'OTAN, les mandats de l'ONU ou en nom propre des pays) divers, des armes dites «munitions flèches» à l'uranium «appauvri».

Certains aéronefs (avions de chasse, hélicoptères d'attaque, certains blindés) ont ainsi envoyé ces armes sur les sols de l'ex-Yougoslavie, en Bosnie, en Serbie, au Kosovo, en Afghanistan, en Irak, en Libye, au Liban, etc.

Au Mali, en votre nom, la France a décidé d'envoyer, entre autres, des Mirage 2000, des Rafale, des hélicoptères Tigre et certains blindés. Pour une destruction plus rapide et «efficace», ces appareils utilisent les «munitions flèches» à l'uranium «appauvri».

Bizarrement, les médias ne peuvent témoigner des actions de l'armée française notamment dans le nord du Mali.

L'une des raisons de cette «omerta» est très certainement l'utilisation des armes à l'uranium « appauvri » par les aéronefs français. Mon expérience de l'analyse des rares images présentées ici ou là m'amène justement à aller vers cette affirmation. Ainsi, cette utilisation d'armes nucléaires s'est banalisée dans l'indifférence générale.

L’uranium métal inclus dans le pénétrateur de ces armes est, si l’on peut dire, l’arbalète des temps modernes. L’uranium «appauvri» est plus dense que le plomb et, de ce fait, au lieu de traverser un char en traverse deux ou pénètre dans des bâtiments en béton à des profondeurs encore plus importantes. Après le lancement de l’obus, le sabot s’ouvre en libérant le pénétrateur à une vitesse supersonique de 1700 mètres par seconde. A cette vitesse, l’impact est celui d’un caillou dans l’eau, le blindage de l’objectif visé jouant le rôle de l’eau et la flèche de l’arme celui du caillou.

Environ 50 pays (dont la France) détiennent ou fabriquent (et peuvent donc utiliser) des munitions contenant de l’uranium «appauvri».

Ces pays affirment que «l’utilisation de ces munitions se justifie sur un plan militaire car elles sont plus «efficaces» que celles au tungstène (l’autre option principale) pour pénétrer dans les blindages ou le béton» (Ministère de la Défense 2001, Memorandum : Gulf War Illnesses, présenté au Defence Select Committee de la Chambre des Communes, le 26 avril 2001, Londres, HMSO, P.37. Department of the Air Force, Headquarters United States Air Force).

Ajoutons que l’uranium “appauvri” coûte moins cher que le tungstène et qu’il est plus largement disponible.

En outre, la densité et la vitesse de ces armes permettent aux pilotes qui les lancent de se trouver plus loin de la cible lorsqu’ils tirent, ce qui accroît leur sécurité (Pour une étude de l’intérêt militaire de l’uranium appauvri, voir Carnaham, 2008).

Mais ces armes possèdent d’autres effets, ceux-là, plus dévastateurs et à très longs termes.

L’entrée brutale dans la cible entraîne une surpression terrible capable de faire sauter une tourelle de char comme un bouchon de champagne. De plus, la vitesse et le contact entre les deux matériaux (celui de l’arme et de la cible) dégagent une énorme chaleur de rayonnement dont l’effet destructeur s’ajoute aux précédents.

Enfin, l’uranium est un matériau pyrophorique, c’est-à-dire qu’il prend feu dans l’air. L’uranium s’oxyde si vite qu’il prend feu en libérant in situ différentes particules radioactives ET chimiques.

Je tire ces informations d’un document de l’OTAN en date du 25 août 1992 (Document AC/258-D/425).

L’on peut lire dans ce même document : «Un dépôt important de poussière d’uranium, de l’ordre de quelques g/m2, peut avoir un effet toxique sur les plantes et sur le bétail en pâture. Le dépôt d’uranium ’appauvri’ pourrait alors finir par être ingéré par l’homme, si la contamination se met dans la chaîne alimentaire.

Le taux de conversion de l’uranium ’appauvri’ métallique en oxyde, sous la forme de particules d’un format potentiellement respirable (très petites), est bien plus important (de 10 à 1000 fois) en cas d’explosion qu’en cas d’incendie. En outre, des éclats d’uranium ’appauvri’ en feu peuvent être projetés à des distances considérables, créant des sources secondaires de fumée d’uranium ’appauvri’ et de contamination de la surface.»

Les pays voisins des régions bombardées n’ont pas été épargnés par les retombées de particules radioactives et chimiques… comme le Koweït, l’Arabie Saoudite, l’Iran, des régions d’Albanie, de Macédoine, de Grèce, du Pakistan, pour ne citer qu’eux.

Il y a donc une pollution des sols, des eaux et de l’air pour plusieurs milliards d’années et cela provoque des problèmes importants de morbidité (nombreuses maladies induites), de mortalité et d’apparition de malformations congénitales monstrueuses puisque l’ADN est touché… il y a, de ce fait, une transmission aux générations suivantes.

Une arme radioactive

L’uranium «appauvri» est un déchet nucléaire «recyclé» par les pays utilisateurs comme une munition classique. C’est un déchet radioactif issu de l’enrichissement de l’uranium destiné aux réacteurs nucléaires civils et militaires.

Il contient environ 0,2% d’uranium 235 et 99,75% d’uranium 238 dont la demie vie (période) est de 4,5 milliards d’années (l’âge de la terre!). On l’appelle «appauvri» parce que son activité est de 40% inférieure à celle de l’uranium naturel…ce qui ne signifie nullement qu’il est moins dangereux!

Il faut, en effet, rappeler que l’uranium « appauvri » utilisé dans l’armement est mélangé à de l’uranium issu des usines de retraitement qui contient des produits de fission hautement radioactifs comme l’uranium 236, le plutonium 238 et 239, le technétium 99 ou le ruthénium 106 qui potentialisent de fait sa nocivité.

Le mythe de la «guerre propre» a fait long feu… si je puis dire!... pour les peuples autochtones comme pour les militaires et journalistes ayant approché de trop près les pollutions de ces armes.

L’Agence Internationale de l’Energie Atomique prévoit d’ailleurs un excès d’un demi million de morts rien que pour l’Irak!

Il y a une violation des règles internationales de radioprotection.

Selon le Droit International sur le contrôle des armements, les armes à l’uranium «appauvri» sont illégales (Convention de LA HAYE de 1899 et 1907, de GENEVE de 1925 et 1949, Charte de NUREMBERG de 1945, Convention des Nations Unies du 10 octobre 1980 dite «Convention des armes inhumaine ») pour les raisons citées précédemment.

«Dans la plupart des rapports officiels, la question du respect de la réglementation et des normes de radioprotection est totalement éludée. Pareillement, le terme de «déchets radioactifs» et les prescriptions qui s’y rapportent sont tabous. C’est pourtant la terminologie appropriée pour décrire les obus et munitions à l’uranium appauvri dispersés dans l’environnement.» (Document CRIIRAD Corinne Castanier et Bruno Chareyron).

La désinformation, qui présente l’uranium «appauvri» comme un produit anodin, permet aux pays comme la France de se défausser de la prise en charge des coûts de décontamination mais surtout de banaliser dans l’indifférence générale l’usage de telles armes dans les conflits en condamnant pour «l’éternité» des populations civiles innocentes.

Arrêtons ce massacre sous couvert de l’OMS et de l’ONU!

L’utilisation de ces armes à l’uranium «appauvri» est un CRIME CONTRE L’HUMANITE !

Il y a, malheureusement, pire que la folie fanatique d’un individu comme celle, par exemple, de Mohamed MERAH… il y a la folie meurtrière des Etats comme la France et bien d’autres.

Les efforts de désarmement ont enregistré, au fil des années, des succès remarquables… même si toutes les armes devraient être interdites! Ces initiatives n’étaient pas complètement aléatoires; elles visaient généralement à neutraliser et à retirer de la circulation des armes pouvant enfreindre le droit des conflits armés.

Les Etats ont interdit les armes chimiques en 1993, puis les armes à laser aveuglantes en 1995 et les mines antipersonnel en 1997. La campagne de désarmement la plus récente a conduit à l’interdiction des armes à sous-munitions (pour les pays qui adhèrent à la Convention sur les armes à sous-munitions de 2008).

Quelles armes «nouvelles» devraient faire l’objet d’un prochain traité d’interdiction? Nombre de

personnes pensent que ce devrait être les armes à l’uranium «appauvri»!

Vous êtes le Président de la République française.

Vous avez décidé d’engager les forces françaises dans un conflit au Mali en utilisant des aéronefs qui «consomment» des munitions flèches à l’uranium «appauvri».

Je souhaiterais donc connaître votre engagement concernant ce grave problème… bien plus important que celui d’un individu fanatique puisqu’il concerne l’engagement moral de notre Nation vis-à-vis du peuple français et des Nations de la planète comme au Mali.

Vous engagez-vous à arrêter, détruire et interdire l’usage des armes à l’uranium «appauvri» et à œuvrer sans relâche auprès des instances internationales comme l’ONU pour que ces munitions soient définitivement interdites dans tous les conflits sur la planète?

Vous exprimant par avance ma très vive gratitude, je vous prie d’agréer, Monsieur le Président de la République, l’hommage de mon profond respect.

Thierry Lamireau